

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

Le quinze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, en suite de la convocation faite le 8 novembre 2018.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GUILLEMOT Marianne, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, NEDELLEC Morgane, ROBIN Evelyne, LE LIBOUX Claude, LE GOFF Armand, LE BADEZET Yoann, LE DÉVÉHAT Yannick, et M. EZANIC Jean-Louis et LABORDE Catherine.

Était absente : Madame EVENNO Carole,

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2018.

PRÉSENTATION

PROJET DE PARC EOLIEN PAR LA SOCIÉTÉ VOL V

Mr HANIER Frédéric, représentant la Société Vol V concernant le projet éolien en cours sur la commune de GUERN, n'a pas pu se présenter devant l'assemblée pour raison de santé.

DÉCISIONS

1°/ DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION ÉLECTORALE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que la mise en place du répertoire électoral unique modifie le fonctionnement de la commission électorale de contrôle qui s'assure de la régularité de la liste électorale.

A cet effet, 6 membres du conseil municipal, hors adjoint, se portent volontaires (3 titulaires et 3 suppléants). La liste ainsi constituée sera expédiée à Monsieur le préfet.

Titulaire 1 : Armand LE GOFF

Suppléant 1 : Philippe GERBEAU

Titulaire 2 : Morgane NEDELLEC

Suppléant 2 : Yoann LE BADEZET

Titulaire 3 : Catherine LABORDE

Suppléant 3 : Christelle MORAUT

2°/ CONSULTATION NOUVEAU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement du projet de modification d'un site Natura 2000, zone spéciale de conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

Objectifs de l'extension du site :

- intégrer des habitats qui ne figurent pas dans le périmètre actuel,

- prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire dont les stations de mulettes perlières.
- assurer la cohérence territoriale du site en reliant entre elles certaines parties actuellement disjointes.
- mettre en place de manière cohérente et concertée les actions de gestion conservatoire sur le site.

Pour la commune de Guern :

- Population de mulettes perlière de la Bonne Chère, intégration dans le périmètre pour une gestion plus efficace, de l'ensemble du réseau hydrographique par l'intégration des cours d'eau et zones humides associés en amont des stations déjà recensées.
- Continuités écologiques favorables à la végétation flottante de renoncules, hêtraie, faune piscicole, à la loutre etc..., avec les jonctions de la Sarre médiane.
- Ajustements par ajouts et retraits des surfaces aux limites des unités de gestion tenant compte plus finement des réalités des usages et de l'occupation du sol (exclusion des parcelles de grandes cultures, des plantations de résineux et inclusion de zones humides et des prairies permanentes.

Le conseil municipal donne un avis favorable provisoire, au projet de modification du périmètre du site Natura 2000 FR 5300026 « Rivière Scorff, forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre ». En effet, le conseil municipal se réserve le temps d'ajouter des remarques ou prescriptions lors du prochain conseil municipal du 13 décembre qui rendra un avis définitif, après des visites sur site.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ QUESTIONS DIVERSES :

3-1- CONVENTION POUR L'ENTRETIEN, LA REPARATION ET LA MESURE DE DEBIT/PRESSION DES POTEAUX D'INCENDIE COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la convention actuelle pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des poteaux d'incendie communaux, avec la SAUR, arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal accepte la nouvelle convention au prix de 37,00 € HT tarif initial soit 44.40€ TTC, hors index, par poteau.

La commune compte 13 poteaux : $13 \times 44.40\text{€} = 577.20\text{€}$ TTC (sans indexation)

3-2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR LE DEJEUNER DES FACTEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la poste nous sollicite pour la mise à disposition d'une salle pour accueillir les agents (6 personnes, 5 jours par semaine de 12H00 à 14H00) lors de leur pause déjeuné. La poste fournira l'équipement nécessaire (micro-onde, cafetière etc...).

Le conseil municipal accepte la convention pour la mise à disposition d'une salle qui vaut autorisation d'occupation temporaire du domaine de la ville, à compter du lundi 19 novembre 2018, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, au tarif de location

mensuel de 50€, révisable chaque année en fonction de l'augmentation de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL de mars de chaque année), à compter du 3^{ème} trimestre 2019.

3-3- INDEMNITES DES PIEGEURS DE RAGONDINS

Le conseil municipal à la demande du référent ragondins, décide d'augmenter l'indemnité des piégeurs de ragondins de 30 € actuellement (délibération du 17/07/2014), à 50€, en raison de la forte augmentation du carburant et des déplacements quotidiens nécessaires à compter de la campagne de piégeage de 2018.

3-4- MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'HÔPITAL DE GUÉMENÉ-SUR-SCORFF

Le conseil municipal soutient par un vote à l'unanimité la motion de maintien de la construction de l'hôpital de Guéméné-Sur-Scorff et particulièrement le nombre de lits affectés dès l'origine du projet et refuse ainsi la proposition de Monsieur Le Président de Conseil Départemental de soustraire 50 lits pour les affecter à Lorient.

3-5- CHANGEMENT D'ADRESSE DU PÔLE ENFANCE LA RUCHE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier l'adresse administrative du pôle enfance La Ruche à l'adresse 4 bis Rue de La Vallée 56310 GUERN, car l'accès au bâtiment se fait maintenant par la Rue de la vallée.

INFORMATIONS

1°/ INAUGURATION DU PÔLE ENFANCE – ORGANISATION DE LA PORTE OUVERTE

L'inauguration du Pôle enfance « La Ruche » est prévue le samedi 1^{er} décembre à 10H30 pour les officiels.

Une porte ouverte à la population prolongera cette inauguration à partir de 14H00 jusqu'à 17H00.

2°/ VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire se dérouleront un vendredi 4 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente.

3°/ QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil a été informé d'un problème de coupures d'électricité récurrent depuis environ 2 ans au village de St Georges.

Ces incidents sont peut-être engendrés pour les travaux de restructuration des réseaux.

Monsieur le maire interviendra auprès des services compétents.

Prochain conseil le jeudi 13 décembre 2018 à 20 h 30,